



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Communiqué de presse
Mardi 30 janvier 2018

Des annonces sur la Chambre du futur qui vont dans le bon sens mais méritent d'être précisées :

Plus qu'une interface entre "le pouvoir public et la société civile", la chambre du futur doit surtout être une interface entre le pouvoir public et la connaissance scientifique pour faire contrepoids aux pressions du court terme

Lors de ses vœux aux bureaux des assemblées, le président de la République a précisé ce qu'il entend par Chambre du futur : une chambre de participation citoyenne "qui jette des ponts avec la communauté scientifique" afin d'éclairer sur "les impacts à long terme". Pour la Fondation, cette annonce va dans le bon sens. Mais l'enjeu principal est bien de réussir à faire contrepoids aux pressions du court terme en faisant reposer cette institution sur deux piliers : un pilier citoyen pour enrichir et un pilier scientifique pour éclairer le processus législatif.

Depuis plus de 10 ans, la chambre du futur est une proposition phare de la FNH

Forte de plus de 10 ans de travaux menés sur l'adaptation de nos institutions avec Dominique Bourg, président de son conseil scientifique, la FNH a formulé avec un corpus de juristes, constitutionnalistes et politistes, une proposition aboutie pour créer une véritable chambre du futur.

Parce que nous sommes dans une société aux problématiques de plus en plus complexes qui font appel à des connaissances scientifiques approfondies et qui évoluent très rapidement (climat, biodiversité, intelligence artificielle, etc.), le CESE doit devenir la chambre qui prend en compte « ceux qui ne votent pas » (dont la nature et les générations futures), éclaire et enrichit le processus législatif, incite à l'innovation et à la cohérence des politiques publiques.

La FNH propose ainsi de doter cette « chambre du futur » des outils et pouvoirs suivants :

Des outils pour associer les citoyens :

- Une plateforme numérique de consultation citoyenne ;

- Le pouvoir de saisir la Commission Nationale du débat public (CNDP) ;
- L'organisation de jurys ou de conférences de citoyens ;
- Un cadre d'accompagnement pour favoriser l'expérimentation des initiatives citoyennes.

Des pouvoirs pour garantir la prise en compte du long terme dans le processus législatif :

- Un **pouvoir d'initiative législative spécialisé** lié au long terme
- Un **pouvoir d'alerte législative.**
- Une **demande de nouvelle délibération.**
- Un pouvoir de **saisine du Conseil constitutionnel.**

Pour en savoir plus : découvrir notre ouvrage « Inventer la démocratie du XXIe siècle. L'Assemblée citoyenne du futur » » Ed. Les Liens qui Libèrent.

[http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/lassemblee-citoyenne-du-futur/?page=0&enjeux1\[\]=16&enjeux2\[\]=16&enjeux3\[\]=16](http://www.fondation-nature-homme.org/magazine/lassemblee-citoyenne-du-futur/?page=0&enjeux1[]=16&enjeux2[]=16&enjeux3[]=16)

Contacts :

Floran Augagneur - Conseiller scientifique - 06 42 73 32 73
Manuela Lorand - Relations presse - 06 98 45 46 91